

7 mars 2005



SYNDICAT NATIONAL DES PSYCHOLOGUES

40, rue Pascal - Porte G - 75013 Paris

Tél. : 01 45 87 03 39 - Fax : 01 45 35 25 83 - e-mail : snp@psychologues.org

De la continuité des atteintes à la profession

Depuis plusieurs années s'accroissent les tentatives de tutelle médicale à l'égard des psychologues : rapport Cléry-Melin, rapport Piel-Roelandt, rapport Pichot-Allilaire, rapport Berland, rapport de l'Académie de médecine, rapport de l'Ordre des médecins, position de la directrice de la Mgen, projet de la députée V. Péresse, révision de la nomenclature des activités à l'hôpital avec la Ccam (classification commune des actes médicaux), composition des Comités de bioéthique, et maintenant... le Plan de santé mentale !

Toutes ces initiatives militent pour une main mise de la médecine sur la psychologie et une médicalisation de sa pratique.

En même temps que la communauté des psychologues a pu entendre les propos rassurants du ministre de la Santé, Mr Douste-Blazy, lors de sa conférence de presse du 4 février, au forum de la Mutualité le 5 février, a pu lire les communiqués de presse (Le Monde), elle découvre sur le site du ministère le texte suivant :

« Concernant les psychologues : proposition de la création d'un cadre universitaire « professions de santé » avec co-tutelle Education nationale/ministère de la Santé au sein duquel un Master de psychologie clinique pourrait être créé. Ceci permettrait de s'assurer d'une formation pratique clinique en milieu spécialisé (hospitalier et/ou ambulatoire) et non d'un seul enseignement théorique dispensé par des universités de sciences humaines non rattachées aux UFR de médecine ». (Psychiatrie et santé mentale ; projet du ministère de la Santé).

Malgré l'information diffusée, les organisations de psychologues et d'enseignants en psychologie n'ont, jusqu'à présent, pas pris au sérieux ces projets et ces informations.

Aujourd'hui une première étape de ce projet pourrait se concrétiser, sous forme « d'expérimentation », en introduisant une tutelle partielle de la faculté de médecine dans les études de psychologie, au niveau d'un stage rémunéré de sixième année.

Cette co-tutelle, en jouant de la confusion avec les enseignements, aménage une scission du titre et de la formation des psychologues, avec la conséquence prévisible de médicaliser la filière clinique, sous le prétexte fallacieux d'une insuffisance de formation pratique, pourtant déjà existante dans le Master, de façon pluridisciplinaire.

L'avenir de cette tentative de mise sous tutelle médicale de la formation des psychologues dépend de notre capacité à réagir rapidement et massivement.

Nous vous demandons donc de diffuser très largement la pétition jointe auprès du plus grand nombre possible de collègues, d'étudiants et d'enseignants.

7 mars 2005



SYNDICAT NATIONAL DES PSYCHOLOGUES

40, rue Pascal - Porte G - 75013 Paris

Tél. : 01 45 87 03 39 - Fax : 01 45 35 25 83 - e-mail : snp@psychologues.org

PETITION CONTRE LA MEDICALISATION DE LA FORMATION DES PSYCHOLOGUES

→ **PSYCHOLOGUES, NOUS NOUS OPPOSONS** au projet du ministère de la Santé de créer un Master de psychologie clinique sous la co-tutelle Education nationale/ministère de la Santé, ainsi qu'aux expérimentations d'un stage de sixième année sous cette même co-tutelle.

Une telle inscription sous un double sceau dénature l'esprit de notre formation et de notre pratique, différent de celui de la formation à la médecine.

→ **PSYCHOLOGUES, NOUS RAPPELONS :**

- que nous sommes titulaires d'un titre professionnel, créé par la loi de 85, nous permettant d'exercer dans tous les secteurs d'activité, au terme d'une « formation universitaire fondamentale et **appliquée** de haut niveau » !

- que nous ne sommes pas « professionnels de santé » figurant comme tels dans le Code de la santé, et n'avons donc pas à travailler sous prescription ni délégation médicale !

- que nous assumons, conformément à notre Code de déontologie, notre formation continue, le plus souvent à nos frais et hors du cadre universitaire !

- que nous assurons à **plus de 80%** les psychothérapies et suivis psychologiques dans les services publics et semi-publics !

- que nous sommes impliqués dans l'aide à l'analyse des pratiques d'équipes institutionnelles, dont la demande est croissante !

- que nous sommes de plus en plus sollicités par les demandes du public et des institutions !

→ **PSYCHOLOGUES, NOUS EXIGEONS :**

- le maintien de notre formation et de la délivrance de nos diplômes par la faculté de Sciences humaines, comme c'est le cas dans tous les pays européens !

- notre inscription sur une liste professionnelle hors professions de santé !

- la mise à l'étude entre les organisations de psychologues et les pouvoirs publics :

- de l'allongement de notre cursus de formation en harmonisation avec le contexte européen (stage professionnel de 6^{ème} année, projet de doctorat d'exercice en 8 ans) !
- de la légalisation de notre Code de **Déontologie** et des modalités d'attribution du titre par la profession !
- des conditions de prise en charge de nos prestations en dehors du dispositif de santé, afin de garantir le libre accès du public !

à renvoyer au SNP- 40 rue Pascal - Porte G - 75013 Paris ou [http// :www.psychologues.org](http://www.psychologues.org)

Nom :

Prénom :

Age :

E mail (pour actions suite) :

Adresse :

Téléphone :

Secteur professionnel :

Signature :

Appartenance à une organisation : OUI NON Si oui, laquelle :